

ALASKAN MALAMUTE CLUB DE FRANCE

REGLEMENT DU TAN

Article 1 - Age

Le test d'aptitudes naturelles est ouvert aux malamutes âgés de 9 mois minimum le jour de l'examen. Il est préférable de présenter son malamute avant l'âge de 3 ans.

Article 2 - Jury

Seules les personnes désignées par le comité de l'AMCF sont habilitées à faire passer le TAN. L'autorisation doit être demandée à chaque fois que le test est programmé.

Les nouveaux examinateurs devront avoir examiné un minimum de 10 chiens avec une équipe déjà formée avant de pouvoir intégrer un jury de TAN.

Le jury est composé de 2 examinateurs, de préférence un homme et une femme. Le jury ne doit comporter ni le producteur ni le propriétaire du chien examiné.

Les chiens ajournés devront être examinés par un jury différent lors de l'examen suivant.

Article 3 – Conditions matérielles d'organisation

Le test d'aptitudes naturelles se déroule dans un espace entièrement clos. Les barrières de ring doivent comporter un système d'occultation afin que le chien examiné ne soit pas dérangé par l'environnement. Les personnes et les chiens attendant leur tour doivent rester à 1.50 m minimum des barrières.

Le ring de TAN doit mesurer environ 10m x 15m. La table doit être située dans un coin du ring. Elle doit pouvoir être abritée.

Article 4 – Déroulement de l'épreuve

Les chiens sont examinés individuellement. Les examinateurs doivent toujours procéder au centre du ring. Le chien ne doit en aucun cas être acculé.

L'examineur contrôle l'identification du chien.

Le chien évolue d'abord en laisse avec son conducteur, puis sans laisse s'il n'est pas fugueur. Le conducteur l'invite au jeu. L'examineur lui passe un harnais puis le conducteur le lui enlève.

Le conducteur remet le chien à un des examinateurs qui l'appelle par son nom, l'aborde franchement, le manipule avec douceur dans une relation d'intention amicale. Il fait évoluer le chien tout en examinant son comportement général.

Le chien ne doit démontrer ni une attitude trop timide ou peureuse, ni un comportement agressif.

Dans sa façon d'aborder le chien, l'examineur doit prendre en compte son sexe et son âge. Une attitude distante ne doit pas être pénalisée. Un éventuel grognement doit s'apprécier en fonction de l'attitude générale du chien et de son regard. Le pincement ou la morsure sont éliminatoires. Il ne faut pas hésiter à ajourner un chien au comportement limite de timidité, de peur ou d'agressivité.

Les examinateurs aussi bien que les conducteurs ou les propriétaires doivent garder une attitude calme et respectueuse, et faire en sorte de donner une bonne image de la race.

Article 5 – Résultat

Un chien ne peut passer le TAN qu'une seule fois. Toutefois le jury a la possibilité d'ajourner le chien s'il estime qu'il est nécessaire de lui donner une seconde chance. Cette faculté n'est accordée qu'une seule fois. Le conducteur reçoit une feuille d'examen mentionnant l'identité du chien et de son propriétaire, la date et le lieu de l'examen, la composition du jury, le résultat de l'épreuve : APTE ou REFUSE ou AJOURNE, et les signatures du jury.